

Contrat financier

Entre

L'Association Enseignement Promotion Agricole de Monteils
Lycée François Marty
348 Chemin du Mas de Castanié – 12200 Monteils



Représentée par Madame Carine GARDES, Chef d'établissement

Et

Madame Monsieur _____

Adresse : _____

Représentant légal de l'élève : _____

Inscrit en classe de : _____

Le représentant légal de l'élève, destinataire et payeur des factures, s'engage à régler le montant des frais facturés, par prélèvement mensuel automatique le 10 de chaque mois. Ces frais regroupent la contribution aux familles, la cotisation MSA, les photocopies, les frais d'inscription (uniquement pour la première année), ainsi que les frais liés au régime scolaire de l'élève (demi-pension, internat).

Des frais optionnels (assurance scolaire, transport bus privé du lycée, option) peuvent s'ajouter en fonction de chaque situation.

Le premier prélèvement du 10 octobre sera de :

Pour un externe :	50€
Demi-pensionnaire :	170€
Interne :	280€

ou

Pour un élève (interne ou DP) inscrit en site d'excellence sportive moto	600 €
-----------------------------------------------------------------------------	-------

Pour un élève (interne ou DP) inscrit en section sportive moto	400 €
-------------------------------------------------------------------	-------

Pour un élève (interne ou DP) inscrit en option Equitation	400 €
---------------------------------------------------------------	-------

Les prélèvements suivants seront indiqués sur la facture établie aux vacances de Toussaint.

Pour faire valoir ce que de droit.

A _____ le / / /

Signature du Responsable payeur obligatoire



Signature du Chef
d'établissement
Carine GARDES

NB : Aucun remboursement ne sera effectué en deçà de 3 semaines d'absences et uniquement sur présentation d'un justificatif médical

Voir au verso Mandat de Prélèvement



